CONTRAT DE PRET DE L’EXPOSITION

**« Patrimoine naturel ligérien »**

Entre

**La Fédération des Conservatoires d'espaces naturels**

N° SIRET : 38532027000031

domiciliée 6 rue Jeanne d'Arc - 45000 ORLÉANS

représentée par Christophe Lépine, Président

ci-après dénommée **le producteur**

d’une part,

et

La structure, représentée par M. ou Mme, Fonction, ci-après dénommée **l’organisateur**,

d’autre part,

Il a été exposé et arrêté ce qui suit :

**Article 1 : Objet du contrat**

Le présent contrat a pour objet de définir les modalités de prêt de l'exposition itinérante « Patrimoine naturel ligérien » par le producteur à l’organisateur, à savoir nom de la structure.

**Article 2 : Obligations du producteur**

Il s’engage à mettre à la disposition de l’organisateur les 15 panneaux sur roll-up de l’exposition « Patrimoine naturel ligérien » à titre gratuit dont le contenu est détaillé en annexe 1.

**Article 3 : Obligations de l’organisateur**

Il s’engage à :

* Présenter au public l’exposition « Patrimoine naturel ligérien » en parfait état de présentation et de fonctionnement,

au lieu : adresse postale complète de la structure durant la période : **du J au J MOIS 2017**

* Prendre à sa charge le coût du transport aller et retour de l’exposition :
  + Trajet aller : depuis la Fédération (située à Orléans - 45) jusqu’à lieu de la structure
  + Trajet retour : lieu de la structure jusqu’à la Fédération (située à Orléans - 45) ;
* Prendre à sa charge le montage et le démontage de l’exposition ;
* Assurer l’exposition pour une valeur totale de 7177,20 depuis la date du départ depuis les locaux du producteur (situés à Orléans - 45) jusqu’à son retour dans ces locaux situés à Orléans 45 (voir annexe 2) ;
* Faire figurer sur toute publicité et document d’information le logo du producteur « Conservatoires d'espaces naturels » ;
* Faire un état de l’exposition à l’aide du document qui sera fourni.

**Article 4 : Montage et démontage**

Les dates de montage et de démontage de l’exposition feront l’objet d’un accord confirmé par des courriers entre le producteur et l’organisateur.

**Article 5 : Dégradation**

En cas de détérioration ou de vol de quelque élément que ce soit de l’exposition, l’organisateur s’engage à prévenir la FCEN dans les 48 heures. L’organisateur devra alors procéder dans les meilleurs délais au remplacement ou la réparation du ou des élément(s) dégradé(s) ou subtilisé(s). Le paiement sera fait directement par l’organisateur auprès de la société compétente pour les réparations ou remplacements à faire, ainsi que les transports nécessaires pour ce faire.

**Article 6 : Communication**

Les panneaux de l’exposition seront exposés à lieu de l’expo, et contexte de l’expo.

Le producteur mettra à la disposition de l’organisateur des visuels dont l’usage sera exclusivement réservé à l’illustration des documents d’information ou de promotion de l’exposition « Patrimoine naturel ligérien » ou d’utilisation par la presse. La mention du copyright « © FCEN » demeure obligatoire pour toute reproduction de ces visuels sur tout support de communication.

L’organisateur s’engage à transmettre au producteur, pour bon pour accord, tout projet de document d’information ou de promotion relatif à l’exposition principale (invitation, affiche, tracts, …).

**Article 7 : Compétence juridique**

En cas de litige dans l’application du présent contrat, l’organisateur et le producteur s’engagent à épuiser toutes les ressources de la conciliation en faisant appel à une tierce personne choisie en commun accord pour ses compétences, avant de s’en remettre à la compétence du tribunal d’Orléans.

|  |  |
| --- | --- |
| **Pour la Fédération des Conservatoires**  **d’espaces naturels**  Le………………………………………………………..  A Orléans,  *signature et cachet*  (Faire correspondre les fonctions  entre les deux parties)  Bruno MOUNIER  Directeur  Fédération des Conservatoires  d’espaces naturels  ou  Christophe LEPINE  Président  Fédération des Conservatoires  d’espaces naturels | **Pour nom de la structure**    Le………………..…………………………………….  A lieu,  *signature et cachet*  Prénom NOM  Fonction  Nom de la structure |

**ANNEXE 1**

Au contrat de location de l’exposition « Patrimoine naturel ligérien » entre la Fédération des Conservatoires d’espaces naturels et nom de la structure.

**CONTENU DE L’EXPOSITION**

L’exposition est constituée de 15 panneaux de 85 x 200 cm sur roll-up et de leurs étuis respectifs.

* Panneau 1 : « Le Centre de Ressources Loire nature »
* Panneau 2 : « La Loire, plus qu'un cours d'eau »
* Panneau 3 : « La Loire et ses usages »
* Panneau 4 : « Une histoire marquée par les inondations »
* Panneau 5 : « Les zones humides, bienfaits pour nos sociétés »
* Panneau 6 : « Dynamique fluviale et espace de mobilité »
* Panneaux 7-8 : « La Loire, créatrice d’une mosaïque de milieux naturels »
* Panneau 9 : « Un patrimoine vivant à préserver »
* Panneau 10 : « La flore ligérienne »
* Panneau 11 : « Les sternes, entre l’eau et les grèves »
* Panneau 12 : « Sur les traces du la loutre et du castor »
* Panneau 13 : « Les poissons migrateurs, trait d’union du fleuve et de la mer »
* Panneau 14 : « Les libellules, symboles d’une dynamique naturelle »
* Panneau 15 : « Agir pour le patrimoine naturel ligérien »

**ANNEXE 2**

Au contrat de location de l’exposition « Patrimoine naturel ligérien » entre nom de la structure et la Fédération des Conservatoires d’espaces naturels.

**Valeur d’assurance des éléments de l’exposition**

|  |  |
| --- | --- |
| 15 panneaux sur le patrimoine naturel ligérien | 7177,20€ |
|  |  |
| **TOTAL** | 7177,20€ |